

Le 20 décembre 2019

N/Réf. : 06593 (117929)

Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 8 juillet visant à obtenir toute la correspondance entre le Bureau du coroner et le ministère de la Sécurité publique du 1^{er} mars 2018 au 5 juillet 2019 concernant des objets ou des restes humains détenus par le Musée de la civilisation

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 5 juillet 2019 et visant à obtenir *toute la correspondance entre le Bureau du coroner et le ministère de la Sécurité publique du 1^{er} mars 2018 au 5 juillet 2019 concernant des objets ou des restes humains détenus par le Musée de la civilisation.*

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que le document dont vous demandez l'accès est inexistant. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Dana Deslauriers, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns

p. j.